

Réunion du 27 mai 2021 à 19h à Juvigny
Convocation du 21 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 mai 2021 à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean-Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROGER Joël, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Membre titulaire représenté par son suppléant : M. AVRIL Guy

Présents par procuration : MM GRANDIN Philippe (pouvoir à M. GAIGNON Loïc), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. BEAUCHEF Régis)

Secrétaire de séance : Mme ADDA Françoise

1	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE
----------	---

Les comptes rendus des réunions du conseil communautaire des 15 et 29 avril sont approuvés à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE LA FERTE MACE

M. le Président explique que l'ensemble des conseillers communautaires a été réuni la semaine dernière, le 20 mai, pour évoquer la demande officielle d'adhésion de la Commune de la Ferté Macé à notre CDC.

Il fait, notamment pour ceux qui n'ont pu y participer, un compte rendu :

- 1) Nous avons reçu une demande officielle avec la délibération de la Ferté Macé.
- 2) La procédure dérogatoire qui a été rejetée par la Préfecture est entre les mains du Tribunal administratif. Il rappelle le refus pour 1 habitant manquant sur la Communauté d'agglomération de FLERS Agglo, 50 000 habitants au lieu de 50 001 alors que l'agglomération a été créée avec 34 000 habitants.
- 3) Michel Leroyer propose la procédure normale de retrait, à savoir, l'accord de la majorité qualifiée des communes de FLERS Agglo (2/3 des habitants représentant 50% des communes ou 50% des habitants représentant 2/3 des communes).
- 4) Il faut l'accord de notre CDC et surtout ensuite celui des communes à savoir 2/3 des habitants représentant 50% des communes ou 50% des habitants représentant 2/3 des communes.
- 5) Il faut l'accord de la CDCI départementale dirigée par la Préfecture.
- 6) Après tout cela, l'adhésion devient possible.

Lors de la réunion de jeudi dernier, un rapport financier par CALIA a été présenté, commenté et joint à votre convocation. Ce rapport nous est favorable avec cependant une marge d'erreur possible : 350 000 € en plus de dotations et pour la plupart des communes, un léger plus en FPIC. Le Président précise qu'il reste prudent sur ces chiffres comme l'a indiqué le cabinet CALIA.

Notre CDC a les moyens financiers d'accueillir cette commune et certaines complémentarités sont possibles :

- Au niveau des médiathèques, petite enfance, crèche
- Tourisme-Police municipale etc...

Par ce rapprochement, nous deviendrions la 5^{ème} CDC du département avec près de 20 000 habitants couvrant un territoire Bocage sud :

- Entreprises agro-alimentaires et industrielles (Rives d'Andaine)
- Agriculture et assimilés (Passais-Céaucé-Andaine)
- Tourisme, santé, Thermalisme (Bagnoles de l'Orne)
- Administration-commerce-Hôpital (La Ferté Macé)

Pour certains ce serait une chance avec un effet d'échelle et pour d'autres un risque-une charge qui pourrait déséquilibrer notre CDC.

Ce qui divise c'est la peur de perdre notre âme de départ, petite CDC à taille humaine attachée à un terroir, la ruralité en somme.

La Commune de la Ferté Macé prendrait nos compétences avec notre fonctionnement, nos recettes et pour les dépenses, la CLECT ajustera comme nous savons le faire.

Aujourd'hui nous avons une chance de décider, ce qui n'était pas le cas hier. Nous avons la main sur notre fiscalité, nos investissements. Qu'en sera-t-il demain ?

Maintenant le processus est à son début, en bon ordre. Un vote aujourd'hui où il est possible de voter : Pour, Contre ou Blanc.

Selon l'issue, le processus ira ou pas dans les communes. Ce sont bien les conseils municipaux qui auront le mot de la fin.

« Je vous ai tout dit, rien n'est caché, dissimulé, enjolivé »

M. Canu souhaite savoir pourquoi la CDC vote avant la décision de FLERS Agglo quant à la sortie de la Commune de la Ferté Macé. M. Petitjean répond que c'est parce que la commune de la Ferté Macé utilise la procédure de droit commun et non pas la procédure dérogatoire. Il s'agit de statuer sur la demande officielle d'adhésion de la commune de la Ferté Macé.

Combien de délégués pour la commune de la Ferté Macé ? Le Président répond qu'un accord local sera décidé. Philippe Alleaume dit que l'accord local de la mandature prochaine imposera un seuil maximum de 37 conseillers. Le Président explique que cela ne signifie pas que la répartition sera en faveur de la Commune de la Ferté Macé.

M. Éric Leroux exprime le sentiment de devoir délibérer « le couteau sous la gorge » et uniquement sur la base des chiffres. Il n'y a pas d'éléments concrets sur les projets et des éléments partagés.

Le président explique que lors de la réunion du 20 mai, c'est bien sur les projets et les enjeux ainsi que sur les inquiétudes du secteur rural qu'a porté la discussion et non sur les chiffres. En tout cas, pas de perte avec l'arrivée de la commune de la Ferté Macé.

M. Petitjean complète en indiquant qu'il appartient au Conseil communautaire de se positionner ce soir mais ce sont bien les communes qui décideront dans un délai de 3 mois. Il y a là, possibilité d'être acteur sur un territoire qui nous dépasse.

M. Canu dit qu'il serait intéressant d'avoir un échange avec les élus de la commune de la Ferté Macé. Le Président indique que M. Leroyer était présent lors de la réunion du 20 mai et qu'ils se tiennent à disposition des communes. M. Canu explique qu'il avait un impératif professionnel, comme précisé dans son message pour informer de son absence.

M. Dargent intervient pour dire que les liens entre Bagnoles de l'Orne et la Ferté Macé sont évidents, ce qui conforte les craintes et les inquiétudes du secteur de Passais. Il y a déjà une incohérence territoriale et l'adhésion de la commune de la Ferté Macé ne ferait que l'accentuer.

M. Turcan conclut en demandant aux membres de l'assemblée de privilégier l'intérêt et l'esprit communautaire, et non pas seulement la vision communale.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Mme Marteau et M. Euveline sont désignés pour le dépouillement.

37 votants

Résultats :

17 contre

16 Pour

4 abstentions

A la majorité, le Conseil communautaire :

- refuse la demande d'adhésion de la Commune de la Ferté Macé à la Communauté de communes Andaine-Passais.

3	FINANCES
----------	-----------------

3.1 ZAI JUVIGNY : VENTE D'HERBE

M. le Président explique que, pour réduire les coûts d'entretien de la Zone d'Activités Intercommunale située à Juvigny sous Andaine, il propose au Conseil de réaliser une vente d'herbe.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la vente d'herbe des parcelles situées sur la Zone d'Activités Intercommunale de Juvigny sous Andaine ;
- autorise le Président à retenir l'offre la mieux disante ;
- autorise le Président à signer tous documents à intervenir.

3.2 EFFACEMENT DE RESEAUX ORANGE « LE CRUCHET » - LA BAROCHE SOUS LUCE

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibérations du 23/09/20 et 25/03/21, le Conseil Communautaire acceptait de prendre en charge l'effacement de réseaux de télécommunication sis Le Cruchet à La Baroche sous Lucé pour un montant de 20 314,40 € TTC.

Vu le devis définitif d'ORANGE et la convention individuelle du Te61, le montant des travaux maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 23 027,73 € TTC soit :

- 14 604,80 € TTC de travaux (12 170,67 € HT) pour 820 ml
- 7 814,40 € de câblage ORANGE
- 608,53 € de maîtrise d'œuvre Te61 (soit 5% du HT)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage du Te61, sachant que le devis ORANGE a été accepté conformément à la délibération du 25/03/21.

3.3 INDEMNISATION A ENCAISSER

M. le vice-président en charge du budget explique dans le cadre de la procédure diligentée par le Parquet du tribunal judiciaire d'Argentan, qu'un chèque de 250 € a été adressé à la Communauté de

Communes Andaine-Passais pour vol de bois commis le 21 octobre 2019 sur le site de la Tour de Bonvouloir à Juvigny sous Andaine.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte cette indemnisation ;
- autorise le Président à émettre le titre de recettes correspondant.

3.4 CONTINGENTS D'AIDE SOCIALE : REVERSEMENTS 2021 AUX COMMUNES

- Vu la délibération n°2021-04-09 du 15/04/2021 relative aux reversements 2021 de l'ex contingent d'aide sociale à toutes les communes de la Communauté de Communes Andaine – Passais (100% secteur Andaine et 50% secteur de Passais) ;

- Vu la demande des élus du secteur de Passais de percevoir l'intégralité de l'ex contingent ;

M. le Président propose le reversement intégral de l'ex contingent d'aide sociale à toutes les communes de la CC Andaine-Passais, soit 94 047,82 € aux communes de l'ex CDC du Bocage de Passais (100% du montant versé en 2013) et 204 525 € aux communes de l'ex CDC du Pays d'Andaine, soit un total de 298 572,82 € répartis de la façon suivante :

Ex CdC Pays d'Andaine	Montants 2021	Ex CdC Bocage Passais	Montants 2021
La Baroche	16 058,00	Ceaucé	20 017,50
Beaulandais	5 292,00	L'Epinais le Comte	3 966,18
La Chapelle d'Andaine	77 687,00	Mantilly	12 955,06
Geneslay	5 940,00	Passais la Conception	17 008,56
Haleine	19 133,00	Saint Fraimbault	12 578,16
Juvigny sous Andaine	33 580,00	Saint Mars d'Egrenne	11 307,86
Loré	5 294,00	Saint Roch sur Egrenne	4 502,54
Lucé	3 799,00	Saint Siméon	6 686,12
Perrou	16 430,00	Torchamp	5 025,84
St Denis de Villenette	3 868,00	Total	94 047,82
Sept-Forges	9 434,00		
Tessé Froulay	8 010,00		
Total	204 525,00		

Soit un montant pour les communes nouvelles ainsi réparti :

- Juvigny Val d'Andaine = 77 325 €
- Rives d'Andaine = 102 760 €
- Passais Villages = 27 660,86 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le montant des reversements aux communes des ex contingents d'aide sociale pour l'année 2021, soit 298 572,82 € ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2021 de la Communauté de Communes Andaine-Passais, via la prochaine décision modificative.

3.5 ZA SAINT MICHEL DES ANDAINES : ACHAT BATIMENT ET TERRAIN

M. le Président explique que la Communauté de communes Andaine-Passais souhaite acquérir un bâtiment et des terrains, situés sur la zone artisanale de Saint Michel des Andaines. Le prix proposé, après discussion, est de 49 700 € TTC, hors frais de notaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'acquisition d'un bâtiment et des terrains sur la zone artisanale de Saint Michel des Andaines pour un montant de 49 700 € TTC, hors frais de notaire ;
- autorise le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces et documents relatifs à cette affaire.

3.6 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Point reporté au prochain conseil

3.7 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE AT ZAI JUVIGNY

M. le vice-président en charge du budget explique qu'au vu de certaines décisions et pour les besoins de la collectivité, une décision modificative est nécessaire.

Il est proposé au conseil d'apporter au budget primitif 2021 (n°72507) les modifications suivantes :

		Acquisition Bâtiment JLG	Total
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Article			0,00
			0,00
Recettes			
Article			0,00
			0,00
			0,00
Section d'investissement			
Dépenses			
Opération financière			
Article 2132	90	80 000,00	80 000,00
			80 000,00
Recettes			
Opération financière			
Article 1641	90	80 000,00	80 000,00
			80 000,00

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n°1 du budget annexe AT ZAI Juvigny.

3.8 DEMANDE ASSUJETISSEMENT TVA ET TRANSFERT ATELIER BUDGET AT ZAI JUVIGNY

M. le vice-président en charge du budget explique que par délibération du 3 décembre 2020, le Conseil décidait l'acquisition d'un bâtiment situé à Juvigny sous Andaine afin d'y installer les services techniques et le matériel de la collectivité.

A cet effet, l'acte notarié a été signé le 11 mai 2021 en l'étude de maître COURTONNE pour un montant de 75 000 €.

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il a été sollicité récemment par une entreprise pour une location.

Il propose donc de transférer ce bien situé en limite de la Zone d'Activités Intercommunale sur le budget annexe n°72507 « AT ZAI JUVIGNY » et d'assujettir à la TVA les locations à venir.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte cette demande de location ;

- transfère ce bien du budget général (72500) au budget annexe « AT ZAI Juvigny » (72507) du fait du changement d'utilisation et de son emplacement ;
- assujettit à la TVA la location de cet atelier n°3 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

3.9 MARCHE « ENTRETIEN, REPARATION, REFECTION, SIGNALISATION ET AMENAGEMENT VOIRIES, PROGRAMME 2019-2021 N°19-99000-45.07 – LOTS 3, 4 ET 6 : NON APPLICATION DES PENALITES

M. le vice-président en charge des travaux explique que les bons de commande délivrés aux entreprises en janvier et février 2021, n'ont pas laissé le temps aux entreprises de réaliser les prestations demandées dans les temps. Il s'agit de l'entreprise ELB pour le lot 3 Réparations et enduits secteur ANDAINE, de l'entreprise COURTEILLE pour le lot 4 Réparations et enduits secteur PASSAIS et de l'entreprise ESVIA pour le lot 6 Signalisation horizontale.

De ce fait en application de l'article 6-2 du CCAP, le titulaire devrait se voir appliquer, par jour de retard dans l'achèvement des travaux, une pénalité journalière de 150,00 Euros.

La collectivité reconnaît que la période hivernale rend difficile l'exécution des prestations de ce type et propose de ne pas appliquer les pénalités de retard.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de ne pas appliquer les pénalités de retard aux entreprises des lots 3, 4 et 6 pour les bons de commande notifiés en janvier et février 2021 ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4 MARCHES PUBLICS-TRAVAUX-DEVELOPPEMENT

4.1 MARCHE DE TRAVAUX CARREFOUR LA CHAPELLE D'ANDAINE : AVENANT N°1 LOT 02-+VALUE ET-VALUE-VALUE GLOBALE

M. le vice-président en charge des travaux explique que des modifications ont été souhaitées dans les aménagements paysagers. Ces modifications représentent une - value d'un montant de 2 103.00 € HT et une + value d'un montant de 1 653.50 € HT, soit une - value globale d'un montant de 449.50 € HT.

Le marché Lot n°02 Travaux d'aménagement d'espaces verts confié à la SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT, doit ainsi faire l'objet d'un avenant de moins-value selon les conditions suivantes :

Montant du marché initial : 12 848.40 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 449.50 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : 12 398.90 € HT

L'avenant représente une moins-value de 3.50 %

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.2 MARCHE N°20-99000-45.11 AMENAGEMENT D'UNE MSAP A PASSAIS VILLAGES : AVENANTS DE PROLONGATION DE DELAI DE L'ENSEMBLE DES LOTS DU MARCHE

Mme la vice-présidente en charge des MSAP explique que l'Ordre de service de démarrage du lot n°3 Menuiseries extérieures PVC/ALU a été notifié à l'entreprise LOUISE, titulaire, le 18/11/2020. Le Marché a pris un retard considérable du fait de la non-livraison des menuiseries extérieures.

La durée globale d'exécution est de 7 mois, plus 15 jours de préparation. Il convient donc de prolonger l'ensemble des lots du marché d'une durée de 7 mois par voie d'avenants.

Il est précisé à l'assemblée que nous sommes dans une période où nous rencontrons des problèmes pour avoir des matériaux (pénurie de « plaquo », de vis...), c'est généralisé et cela impacte des chantiers en termes de délai et de réalisation de prestations.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les projets d'avenants, tels qu'indiqués ci-dessus ;
- autorise le Président à signer les avenants (modifications), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.3 MARCHÉ ORDURES MENAGERES N°21-99000-90.15-LOT TRAITEMENT DES OMR : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et de la prévention des déchets explique que le marché traitement des OMR n° 21-99000-90.15 a été lancé selon une procédure formalisée le 20/05/2021. Le montant estimatif s'élève à 786 667.00 € HT. La durée totale du marché sera de 40 mois, la date de commencement des marchés est prévue le 06/07/2021.

La remise des offres est prévue le 21/06/2021.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 22/06/2021 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres avec l'aide de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage TRIDENT SERVICE et à choisir l'offre la mieux-disante.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer le marché avec la société choisie par la Commission d'Appel d'Offres, ses éventuels avenants (modifications), dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.4 CREATION D'AMENAGEMENT D'ARRÊT DE TRANSPORT SCOLAIRE

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibération du 25 mars 2021, le Conseil communautaire a décidé de réaliser les arrêts de car suivants :

- « La Baillée Verdrie » à Saint Siméon-Passais Villages
- « La Genelière » à Sept forges-Juvigny Val d'Andaine

Le Conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter les subventions auprès de la Région et des financeurs.

Le montant estimatif des travaux correspondants a été reçu et le plan de financement doit faire l'objet d'une acceptation par le Conseil communautaire :

« La Baillée Verdrie » à Saint Siméon-Passais Villages :

Devis entreprise Courteille : 4 489,00€ HT
Demande de subvention de la Région 80% : 3 591,20€ HT
Reste à charge CDC 20% : 897,80€ HT

« La Genelière » à Sept forges-Juvigny Val d'Andaine :

Devis Entreprise Lochard : 2 343,00€ HT
Demande de subvention de la Région 80% : 1 874,40€ HT
Reste à charge CDC 20% : 468,60€

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les devis correspondants pour les montants indiqués ci-dessus et les plans de financements correspondants pour les opérations concernées ;
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la région et des financeurs sur la base de ces dépenses ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 CREATION DE POSTES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'attaché à temps complet : Ce poste peut être pourvu par un agent contractuel au titre de l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 26/35 pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus ;
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'attaché au titre de l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour les emplois permanents dans les communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes de moins de 15 000 habitants ;
- fixe les conditions de recrutement en qualité d'agent contractuel comme suit : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans ; maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

6 PETITE ENFANCE-CRECHE

6.1 ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI ACCUEIL DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

Mme la vice-présidente en charge de la petite enfance et des crèches explique que le projet d'Etablissement, dans les structures d'accueil petite enfance, est un moyen d'exprimer les valeurs, les principes d'action, le rôle éducatif. Il donne un sens aux actes quotidiens et est un guide pour vivre ensemble : enfants, parents et professionnels.

Celui du Multi Accueil « La Boite à Malices » se divise en trois parties :

- Le Projet Pédagogique et Educatif relate les objectifs et définit des valeurs éducatives que nous voulons mettre en œuvre dans l'accueil quotidien des enfants et de leur famille.
- Le Projet Social définit la place que ce lieu occupe dans son environnement, et le rôle qu'il y joue.
- Le Règlement Intérieur est un document qui établit les règles d'organisation de la structure et précise les fonctions et responsabilités de chacun. Il est un élément contractuel entre la famille et l'établissement.

L'édition 2021 inclut peu de changement si ce n'est les règles liées au COVID-19 et la mise en place de la pédagogie de « l'Itinérance ludique ». Il a été présenté une première fois à la CAF afin de répondre à leurs exigences et validé par cet organisme. La commission petite enfance se réunira le 21 mai pour émettre un avis sur le projet.

Mme la vice-présidente tient à souligner le travail important effectué par la directrice de la crèche pour élaborer ce document très complet. Elle la remercie vivement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte le projet d'établissement du multi-accueil de Bagnoles de l'Orne ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents correspondants à cette affaire.

7	ENFANCE-ACM
----------	--------------------

7.1 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF

M. le vice-président en charge des ACM explique qu'il est nécessaire de signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF relative aux accueils de loisirs. Celle-ci fixe les modalités d'accueil, les domaines d'intervention et les conditions de financement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

7.2 ADOPTION PEDT

M. le vice-président en charge des ACM explique que le projet éducatif territorial de la collectivité doit être de nouveau adopté : il est valable 3 ans. La commission ACM, Jeunesse et sports s'est réunie le 27 avril pour émettre un avis favorable sur le projet. Il se compose comme suit :

1) Besoins identifiés (nouveaux besoins) :

- favoriser le respect dans la relation à l'autre ;
- améliorer les capacités de communication des enfants (verbales, gestuelles, facilité et qualité d'expression) ;
- combler le manque d'opportunité de s'enrichir culturellement ;
- meilleure prise en charge des publics spécifiques, échange avec l'équipe enseignante, connaissance des PAI, prise en compte des besoins d'encadrement, formation ... ;
- prise en charge des adolescents (à partir de 12 ans) ;
- même politique tarifaire sur la CDC ;
- amélioration des locaux.

2) Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du futur PEDT :

- PEDT unique porté par la collectivité ;
- lien entre les 5 structures ACM ;

- mobilisation commune des différentes structures de la CDC (crèche, école, médiathèque, ACM) dans un souci de valoriser le territoire, d'enrichir l'offre, d'aider les enfants et les jeunes à s'approprier leur environnement, souhait de travailler de façon transversale, d'échanger.

3) Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le futur PEDT :

- déplacement : coût des transports, fatigue des enfants ;
- besoin de trouver une alternative à l'éloignement socio éco dynamique et géographique ;
- bassin de vie éloigné des métropoles : manque d'intervenants de proximité ;
- manque d'animateurs qualifiés et spécifiques.

4) Objectifs du PEDT liés aux mercredis

Deux objectifs transversaux ont été définis :

- mieux vivre ensemble ;
- développer la capacité de communication ;

Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- développer la connaissance de son territoire et de son environnement ;
- favoriser l'accès à la culture et au sport.

5) Effets attendus

Connaissances, compétences, comportements :

Meilleure connaissance des atouts du territoire :

- Son patrimoine, ses paysages, ses structures culturelles et sportives, son tissu associatif, ses métiers

Meilleure connaissance des sports dans le cadre de la labélisation « Génération 2024 »

Compétences :

- Meilleure connaissance des ressources qui existent sur le territoire ;
- Reconnaître les sports pratiqués lors des prochains jeux olympiques ;
- Meilleure connaissance de l'environnement, de la nature.

Comportement :

- Favoriser la curiosité de l'enfant pour ce qui l'entoure ;
- Développer l'entraide par le biais des sports collectifs ;
- Gagner en confiance par le biais des sports individuels et d'ateliers culturels ;
- Susciter l'envie de participer et découvrir des activités nouvelles ;
- Que l'enfant soit force de propositions, qu'il prenne de l'assurance, qu'il ait une meilleure connaissance de lui-même, qu'il s'épanouisse.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte le Projet éducatif territorial de la Communauté de communes ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

7.3 ACQUISITION DE MATERIELS ET DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF ET DES ORGANISMES FINANCEURS

M. le vice-président en charge des ACM explique que dans le cadre des acquisitions et des projets prévus au BP 2021 pour le service ACM, des aides à l'investissement de la CAF sont possibles, dans les conditions suivantes :

Projet 1 :

Équiper les ACM d'une deuxième tablette afin de faciliter les déplacements et de dématérialiser les dossiers enfants.

Acquisition d'un portail famille pour faciliter la gestion des inscriptions et dossiers enfants.
Acquisition d'un connecteur afin de faciliter la mise à jour du QF des familles.

Projet 2 :

« Jouons avec les réseaux et la programmation » à partir de 9 ans

Mise en place d'un stage d'une durée d'une semaine couplée avec un atelier d'expression : l'occasion d'échanger, discuter du danger des réseaux, de sécurité informatique, des médias, de l'actualité ...

Ce projet fait suite aux stages mis en place l'an dernier « création d'une console de jeux ». Cette année le but est d'installer un système, d'apprendre à programmer un jeu simple et les logiques de la programmation de manière ludique, apprendre à mettre en place un réseau local et comprendre son fonctionnement.

Dans un premier temps, ces stages sont mis en place sur les vacances scolaires mais ont pour vocation d'être réutilisés sur les mercredis afin de faire évoluer le projet.

Par la suite, la volonté de l'équipe est la mise en place d'un atelier à long terme sur la pratique vidéo, informatique, multi média ...etc ... voire mise en place d'un local spécifique. Projet en réflexion.

Equipement de l'ACM de Passais d'un vidéoprojecteur.

Projet 3 :

Renouvellement du parc à trottinettes pour l'année 2021.

Acquisition de tentes pour mise en place de bivouac et/ou mini-camps itinérants nécessitant un montage et démontage plus rapide.

L'achat de tentes 2*2 places permettent aux enfants de se retrouver en plus petit nombre pour dormir que dans les grandes canadiennes.

Projet 4 :

Découverte des arts du cirque.

Constitution d'une première malle pédagogique sur l'année 2021.

Projet 5 :

Acquisition d'un lave-linge sur le centre de La Chapelle d'Andaine-Rives d'Andaine

Acquisitions-Projets	Montant TTC	Montant HT (sans formation)	Prise en charge par la CAF (30% à 50%)	Reste à charge de la CDC
Logiciel de gestion informatique, 5 tablettes, connecteur API	14 499,00 €	10 480,00 €	5 240,00 €	9 259,00 €
Projet informatique : stage programmation - vidéoprojecteur ...	2 633,50 €	2 194,58 €	1 097,29 €	1 536,21 €
Matériels activités loisirs, tentes,	2 135,28 €	1 779,40 €	889,70 €	1 245,58 €
Malle pédagogique cirque	289,80 €	241,53 €	144,90 €	144,90 €
Machine à laver	699,00 €	559,20 €	279,60 €	419,40 €
			7 651,49 €	12 605,09 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'acquisition du matériel mentionné ci-dessus ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et aides auprès de la CAF et des organismes financeurs ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

7.4 SEJOURS-STAGES 2021 : ORGANISATION ET TARIFS

M. le vice-président explique que pour les séjours-stages été 2021, le service ACM propose aux familles les projets suivants :

Stage jeux/programmation numérique et atelier d'expression (40/50 € en fonction du QF)

- Du 19 au 23 juillet 2021 à Juvigny Val d'Andaine
- Du 26 au 30 juillet 2021 à Bagnoles de l'Orne Normandie
- Du 16 au 20 août 2021 à La Chapelle-Rives d'Andaine

Stage cirque avec le « cirque Tempo »

- Du 7 au 9 juillet 2021 à Passais Villages (30/36 € en fonction du QF)
- Du 26 au 30 juillet 2021 à La Chapelle-Rives d'Andaine (40/50 € en fonction du QF)

Stage multisports avec Samuel ou Stéphane (tarif centre)

- Du 12 au 16 juillet 2021 à La Chapelle-Rives d'Andaine et Juvigny Val d'Andaine
- Du 19 au 23 juillet 2021 à Bagnoles de l'Orne Normandie
- Du 2 au 6 août 2021 à Bagnoles de l'Orne Normandie
- Du 9 au 13 août 2021 à Juvigny Val d'Andaine

Stage « tous en rythme » mettons notre corps en mouvement avec Talie (40/48 € en fonction du QF)

- Du 12 au 16 juillet 2021

Stage gravure sur lino avec Esther (tarif centre)

- Du 19 au 23 juillet 2021 à Couterne-Rives d'Andaine

Stage custom' et créa Escape game avec Lou (tarif centre)

- Du 23 au 27 août 2021 à La Chapelle-Rives d'Andaine

Bivouac sportif au Centre de pleine Nature de Torchamp

- Séjour du 7 au 9 juillet 2021 : 55 €/65 € en fonction du QF
- Séjour du 12 et 13 juillet 2021 : 45 €/55 € en fonction du QF

Activités

- Du 12 au 16 juillet 2021 de 7-10ans
Poney au haras des Perchers à Passais Villages, pêche à l'écrevisse, VTT, course d'orientation
- Du 12 au 13 juillet 2021 de 11 à 15 ans
Kayak, tir à l'arc, escalade
- Du 15 au 16 juillet 2021 de 11 à 15 ans
VTT, pêche à l'écrevisse, course d'orientation
- Soirée feu de camp, barbecue, jeux, chants ...

M. le vice-président en charge des ACM souhaite faire un point sur le fonctionnement des structures ACM. Il tient à souligner que nous avons au sein de la CDC de très bonnes équipes, compétentes et investies dans leur travail. Les directeurs de centres, lors d'une réunion organisée le 27 mai avec Mme Morel-Gillot et Mme Lebh, ont fait part de leurs difficultés liées au manque d'effectifs suffisant pour répondre aux besoins et assurer l'accueil des enfants, dont le nombre augmente fortement, mais également liées au manque de qualification de certains agents, dont le statut précaire fragilise le fonctionnement et l'organisation du service.

Il est donc nécessaire de professionnaliser et de renforcer les équipes. C'est important d'être alerte sur ce dossier et de soutenir les agents qui, du fait de la situation, sont soumis à une pression importante et risquent de se décourager. Il ne faut pas perdre ces agents qui sont de qualité et très professionnels. Merci à eux pour leur travail.

Des décisions devront donc prochainement être prises et des créations de postes seront proposées prochainement en ce sens. Une réflexion est également menée pour élargir notre offre d'accueil et toucher de nouveaux publics.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'organisation de séjours-stages-activités pour l'été 2021, par le service ACM ;
- fixe les tarifs ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

8 SPANC

8.1 TARIF COMPLEMENTAIRE

M. le vice-président en charge du SPANC explique que par délibération du 5 octobre 2017, les tarifs des redevances aux usagers pour le SPANC ont été adoptés par le Conseil communautaire. Il convient de les compléter pour la prestation suivante, non prévue à ce jour :

- Contre-visite diagnostic vente suite non-conformité : 100 €

M. le Président précise que nous avons reçu un courrier des services de l'Etat relatif aux statistiques dans ce domaine sur notre secteur : les chiffres ne sont pas bons et le taux de non-conformité des installations est très élevé (80%).

Il faut donc réagir, avoir recours au pouvoir de police et tenter de trouver des solutions.

M. Petitjean explique qu'il est nécessaire d'accompagner les ménages sur ces problématiques : les moyens coercitifs ne sont pas les plus adaptés en la matière et ne s'avèrent pas efficaces. Les gens ont besoin d'aide.

De plus, les règles sont très strictes en matière de conformité des installations.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte une prestation complémentaire pour le SPANC : contre-visite diagnostic vente suite non-conformité ;
- fixe le tarif de la contre visite diagnostic-vente à 100 € ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

9 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1 CULTURE ET MEDIATHEQUES : REPRISE DES SPECTACLES - INFORMATION

Après une (trop) longue période sans spectacles, il est enfin possible (en respectant un protocole sanitaire) de proposer des spectacles au public.

Mme la vice-présidente en charge de la culture et des médiathèques présente le programme pour cette fin de saison écourtée par la crise sanitaire.

SAN SALVADOR
Concert - Jeudi 20 mai



Théâtre de Domfront en Poirais

LES FEMMES DE BARBE BLEUE
Théâtre - Mardi 1er juin



Théâtre de Domfront en Poirais

UN SOIR CHEZ VICTOR H
Théâtre - 17 et 18 juin



Manoir de la Chaslerie
20 h 30

LA MÔSSA
Concert - Mardi 22 juin



Théâtre de Domfront en Poirais
20 h 30

Infos et réservations : saisonculturellepargagee@gmail.com - 02 33 38 56 66 (MDA Domfront en Poirais) - 02 33 38 88 20 (CDC Andaine-Passais)

Il est demandé au public de réserver (notamment pour *Un Soir chez Victor H* car la jauge est réduite pour pouvoir récupérer leurs billets avant le spectacle).

Certains spectacles n'ayant pu se jouer au cours de la saison seront reprogrammés pour la saison 2021-2022. L'équipe culture travaille en étroite relation avec les partenaires (RezzO 61 et Préau) pour construire un nouveau planning pour la saison à venir.

Une réunion de commission Culture et médiathèque sera programmée en juin-début juillet pour annoncer le programme définitif.

M. Gaignon demande où en est le site internet de la CDC : il s'agit d'un outil essentiel pour communiquer sur les sujets d'actualités comme la programmation culturelle. Le site actuel est complètement caduc.

Mme Dumaine rajoute que cela permettrait de communiquer sur les consignes de tri ou d'autres sujets.

Mme la vice-présidente en charge de la communication explique qu'il est en cours et qu'un point doit être fait prochainement avec l'agent en charge de ce dossier. Une commission sera également réunie pour présenter le nouveau site. Une réflexion est également menée pour développer d'autres outils, tel qu'une page Facebook.

Prochain conseil communautaire : le 24 Juin à 19H à Passais-Villages

Prochain bureau communautaire : le 10 Juin à 19H à Juvigny

La séance est levée à 20H45

Le secrétaire de séance
Françoise ADDA



Le Président
Sylvain JARRY